

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 février 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 janvier 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint un document non officiel, établi par la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui résume diverses propositions et idées exprimées par les participants au cours du débat public organisé le 10 janvier 2017 sur le thème de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix (voir annexe).

Je vous suis reconnaissant d'avoir participé à ce débat et j'espère que le résumé joint en annexe orientera et facilitera les efforts que nous déployons ensemble pour prêter un nouveau souffle à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix, qui sont au cœur de la mission de l'ONU.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) Olof **Skoog**



**Annexe à la lettre datée du 31 janvier 2017 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Document non officiel établi à l'issue du débat public
du Conseil de sécurité tenu le 10 janvier 2017 sur le thème
« Prévention des conflits et pérennisation de la paix »**

Introduction

La Suède, qui présidait le Conseil de sécurité en janvier, a organisé le débat public du Conseil qui s'est tenu le 10 janvier 2017 sur le thème de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Présidée par Margot Wallström, Ministre des affaires étrangères de la Suède et Présidente du Conseil de sécurité, la séance a été la première occasion officielle pour le nouveau Secrétaire général de s'entretenir avec les membres du Conseil et de faire part de ses idées à l'ensemble des États Membres.

Ces deux dernières années, l'évolution de la doctrine du maintien de la paix a créé une dynamique en faveur de l'intensification des mesures de prévention dans l'ensemble du système des Nations Unies. Avec l'arrivée du nouveau Secrétaire général, qui a fait de la prévention des conflits l'une de ses priorités, cette évolution pourrait entraîner une réorientation fondamentale des mesures prises par l'ONU face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité. Les participants au débat public ont tenté de dresser un tableau des obstacles existant en matière de prévention de conflits et de pérennisation de la paix et de proposer des mesures pour les surmonter. Il s'agissait de jeter les bases d'une coopération plus active entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de façon à faciliter l'adoption de mesures plus stratégiques.

Au cours du débat, le Secrétaire général a eu l'occasion d'expliquer au Conseil de sécurité la manière dont il comptait s'y prendre pour restaurer la confiance et placer la prévention au centre de l'action de l'Organisation. Les membres du Conseil et d'autres États Membres ont eu l'occasion de soutenir les idées du Secrétaire général et d'expliquer la façon dont l'ONU pouvait tirer le meilleur profit de la prévention. Plus de 90 pays et organisations régionales ont soutenu les grandes orientations esquissées par le Secrétaire général.

Le présent document non officiel, établi par la Mission permanente de la Suède, récapitule les idées exprimées par les participants lors du débat public. Il n'implique en rien une adhésion auxdites propositions ou à leur teneur de la part de tout État Membre ou participant. Le compte rendu intégral du débat peut être consulté sur le site Web du Conseil de sécurité (voir S/PV.7857).

1. Les orientations données par le Secrétaire général

Le Secrétaire général a profité du débat public pour exposer ses idées concernant la redynamisation de l'action en faveur de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix et a souligné qu'il était impératif de prêter une plus grande attention aux activités de prévention et de miser sur elles. Il a noté que l'existence de facteurs multiples et liés les uns aux autres dans les conflits, notamment les facteurs sociaux, économiques et environnementaux et les facteurs

de développement, signifiait que des conflits locaux et nationaux pouvaient aisément gagner d'autres pays et régions. Le Secrétaire général a déclaré que l'ONU et ses partenaires devaient réduire le morcellement qui caractérise leurs stratégies, leurs structures et leur action en reliant les mesures prises dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et de la protection des droits de l'homme. Le Secrétaire général a estimé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les résolutions sur la pérennisation de la paix montraient qu'il y avait un appui intergouvernemental à cette fin et déclaré que les réformes qu'il avait engagées allaient dans ce sens.

Le Secrétaire général a souligné que l'action et la réforme du système des Nations Unies pour le développement devaient être reliées à celles du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies, avec le concours de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'ONU devrait envisager la mise en œuvre du Programme 2030 de façon globale pour s'attaquer aux racines des conflits. Cela passait par l'action humanitaire, le renforcement de la résilience, la participation des femmes et des filles, la lutte contre le chômage des jeunes et l'édification de sociétés inclusives et solidaires dans lesquelles la diversité était vue comme une force et non comme une menace.

Le Secrétaire général a souhaité qu'il y ait une montée en puissance de la diplomatie au service de la paix, qui fasse appel à tous les acteurs. Il a signalé qu'il avait l'intention de renforcer les capacités de médiation de l'Organisation et demandé au Conseil de sécurité de mieux tirer parti des outils mis à sa disposition. Le Secrétaire général a souligné à quel point il importait de renforcer la confiance entre les États Membres d'une part et entre ceux-ci et l'ONU de l'autre, car c'était un élément sans lequel la prévention des conflits armés était vouée à l'échec. Il s'est engagé à instaurer des relations avec le Conseil qui reposent davantage sur la confiance et la franchise.

Le Secrétaire général a fait valoir qu'il était dans l'intérêt de tous de donner la priorité à la paix, notant que l'ONU pouvait agir plus rapidement lorsque certains signes avant-coureurs apparaissaient si elle coopérait avec des organisations régionales. Selon lui, la guerre n'était jamais inéluctable; c'était une question de choix. De même, la paix ne s'imposait pas d'elle-même, mais était le fruit de décisions douloureuses, d'un travail acharné et de compromis. La paix n'était jamais acquise, mais devait être la priorité de tous.

2. Les obstacles à la pérennisation de la paix

Bien que la responsabilité première de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix incombe aux États Membres, bon nombre de participants ont fermement soutenu l'appel lancé par le Secrétaire général afin de placer la prévention au cœur de l'action de l'ONU. Les États Membres ont aussi mentionné que l'entreprise n'allait pas sans obstacle et ont appelé l'attention sur les points ci-après.

La nouvelle nature des menaces et des obstacles

Les États Membres ont estimé, comme le Secrétaire général, que les causes des crises actuelles étaient complexes et liées les unes aux autres et englobaient des problèmes sociaux, économiques, ethniques, religieux et idéologiques, des problèmes liés aux questions d'égalité entre les sexes et des problèmes tenant à la

dégradation de l'environnement, y compris ceux provoqués par les changements climatiques. Il a été dit que les liens indissociables existant entre la pauvreté, les droits de l'homme et la sécurité étaient l'un des moteurs des conflits et que la question devait être abordée de façon globale si l'on voulait édifier des sociétés pacifiques.

Par ailleurs, le fait que les conflits modernes soient des conflits transfrontières, que plusieurs conflits, souvent liés les uns aux autres, se déroulent en parallèle et que les contours des zones en proie à l'instabilité se chevauchent mettait à mal la capacité de réaction de l'ONU. De même, les conflits qui étaient motivés par l'extrémisme violent et qui prenaient la forme d'actes de terrorisme visaient généralement les groupes les plus vulnérables et exigeaient de nouvelles réponses et de nouvelles stratégies.

Un système des Nations Unies morcelé

Les États Membres ont estimé que le morcellement et le manque de coordination parmi les entités des Nations Unies gênaient considérablement la prévention des conflits. Ils ont noté que la persistance de cloisonnements entre les différentes entités empêchait celles-ci d'agir de façon cohérente et de s'attaquer aux racines des conflits, telles que l'absence de développement, les violations des droits de l'homme et la concurrence auxquelles se livraient différentes parties pour accéder aux ressources.

Les États Membres ont également mentionné le manque de cohérence en ce qui concernait les principaux organes de l'Organisation – Secrétariat, Conseil de sécurité, Assemblée générale et Conseil économique et social – et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Le rôle du Conseil de sécurité

Les États Membres ont souligné que le Conseil de sécurité disposait d'outils qui lui permettaient de mieux prévenir les conflits armés, mais qu'il y recourait trop rarement. Plusieurs intervenants ont noté que le Conseil ne réagissait pas toujours en présence de signes avant-coureurs, faute de volonté politique ou en raison de telles ou telles considérations politiques, et ne prenait des mesures que lorsque les conflits faisaient rage. Un certain nombre d'intervenants ont souligné à quel point il importait de réformer le Conseil et plusieurs ont remis en question l'utilisation du droit de veto dans les situations où des violations massives des droits de l'homme se produisaient.

Des États Membres ont noté que la pérennisation de la paix passait par des solutions politiques, plutôt que par des solutions militaires. Ils se sont demandé si les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales étaient suffisamment souples pour permettre de mener des activités de pérennisation de la paix et de prévention des conflits. Plusieurs États Membres ont souligné que les ressources réservées à ces activités étaient modestes, alors que le coût des opérations de maintien de la paix était très élevé en comparaison.

Recommandations stratégiques

Les États Membres ont demandé une redynamisation du consensus politique en faveur de la prévention. Les échanges ont été très fructueux et ont donné lieu à une série de recommandations stratégiques destinées à étayer les mesures

envisagées par le Secrétaire général pour rééquilibrer la stratégie de l'Organisation en matière de paix et de sécurité.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies, du Secrétariat et du système des Nations Unies

Les États Membres ont souligné qu'il fallait que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité entretiennent des relations ouvertes qui concourent aux mêmes objectifs. Ils ont exhorté le Secrétaire général à faire usage des pouvoirs que lui conférait la Charte des Nations Unies et à porter les problèmes à l'attention du Conseil dès que possible. Ils lui ont demandé de fournir des évaluations sincères aux membres du Conseil, en se fondant sur une analyse rigoureuse de la situation, et de leur dire ce qu'ils devaient entendre et non pas seulement ce qu'ils voulaient entendre, ce qui entraînerait une augmentation des séances d'information consacrées à l'appréciation de la situation et à des tours d'horizon. Les évaluations devaient être fondées sur des analyses émanant des différentes entités des Nations Unies, ce qui signifiait qu'il fallait renforcer les capacités d'analyse et de planification intégrées et les capacités d'alerte rapide. La question du renforcement des capacités d'analyse et de gestion des menaces qui faisaient leur apparition, notamment celles tenant aux effets des changements climatiques, a également été soulevée. Le Secrétaire général a été invité à faire plus souvent usage de ses bons offices dans le cadre de la diplomatie préventive.

De nombreux États Membres ont accueilli favorablement les mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer la coordination dans l'Organisation et l'ont invité à poursuivre les réformes structurelles. Le système des Nations Unies tout entier devait donner la priorité à la prévention et aux mesures visant à s'attaquer aux racines des conflits. Les États Membres ont souligné qu'il fallait coordonner les activités correspondant aux trois grands axes de l'action du système des Nations Unies, sur le terrain et au Siège. Ils ont également souhaité un resserrement de la coopération entre le Conseil de sécurité, et les autres organes de l'ONU, et la Commission de consolidation de la paix, cette dernière pouvant apporter une contribution précieuse aux débats du Conseil et aider à renforcer la cohérence de l'action du système des Nations Unies.

Les États Membres ont accueilli favorablement les examens d'ensemble consacrés à la paix en 2015, en particulier l'accent qui avait été mis sur la prévention à tous les stades des conflits. Cela supposait de délaissier la gestion des conflits au profit de la prévention et de s'attaquer aux racines des conflits. Cela signifiait aussi qu'il fallait financer les activités de prévention et de consolidation de la paix de façon adéquate et fiable, notamment en rééquilibrant les moyens consacrés au maintien de la paix et à la prévention dans les budgets.

Le rôle du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité a été invité à se servir davantage des outils existant dans le domaine de la prévention des conflits armés, et notamment à utiliser plus souvent les Chapitres VI et VIII de la Charte. Les intervenants ont souligné l'importance que revêtait la médiation et demandé que plus de moyens y soient consacrés. De nombreux intervenants ont insisté sur le rôle que jouaient les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la pérennisation de la paix et plaidé en faveur d'un resserrement du partenariat et de la collaboration entre celles-ci et l'ONU.

Soulignant à quel point il importait que les opérations soient dirigées au niveau national, plusieurs États Membres ont demandé au Conseil d'agir de façon cohérente, notamment pour ce qui était du respect de la souveraineté nationale. Il a été noté que lorsque le Secrétaire général faisait usage de l'Article 99 de la Charte pour porter telle ou telle affaire à l'attention du Conseil, il importait que les membres du Conseil démontrent leur volonté d'agir.

Rappelant les conclusions des examens de 2015, les États Membres ont invité le Conseil à examiner les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et à veiller à ce que la prévention reçoive l'attention voulue. Ils ont souligné qu'une seule et même solution ne pouvait convenir à toutes les situations et que les mandats devaient être adaptés aux différents contextes. La justice transitionnelle a également été mentionnée parmi les moyens permettant d'éviter la reprise d'un conflit.

Le rôle des États Membres

Les États Membres ont souligné que c'était aux États qu'il incombait au premier chef de mettre fin aux conflits. De nombreux intervenants ont estimé que le développement et le respect des droits de l'homme étaient au centre de la pérennisation de la paix. Conscients qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits, les États Membres ont insisté sur le fait qu'il fallait mettre en œuvre le Programme 2030 dans son intégralité. Associé aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la pérennisation de la paix, le Programme était à la base d'une prévention systématique et structurelle.

De nombreux intervenants ont appelé l'attention sur le fait que la pérennisation de la paix passait par des stratégies axées sur la société tout entière. Toutes les parties prenantes devaient concourir activement à l'édification de sociétés pacifiques et viables. Les intervenants ont souligné le rôle majeur que les chefs religieux et les chefs coutumiers pouvaient jouer en matière de prévention de conflit. Ils ont salué la contribution majeure que les femmes apportaient dans les domaines de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, notamment en tant que médiatrices, et ils ont invité le Secrétaire général à y prêter une attention particulière. L'accent a également été mis sur l'apport des jeunes à la pérennisation de la paix.

Conclusion

Lors du débat public, les États Membres et les entités des Nations Unies ont renouvelé avec énergie leur engagement en faveur de la prévention. Il est apparu que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, œuvrant en coopération avec les entités des Nations Unies, les États Membres et les organisations régionales, devaient utiliser les outils existant en matière de diplomatie préventive et généraliser la prévention dans toutes les entités des Nations Unies.

Les problèmes auxquels la planète devait faire face étaient liés les uns aux autres, ce qui expliquait que les conflits étaient de plus en plus complexes. Il importait que l'ONU et ses partenaires s'attaquent aux causes profondes des conflits et aux facteurs qui les sous-tendaient. Cela signifiait qu'il fallait adopter une stratégie intégrée qui porte à la fois sur la paix et la sécurité, le développement durable et la protection des droits de l'homme. Il convenait de mettre fin aux cloisonnements dont souffrait le système des Nations Unies et de mettre en place

une structure dynamique qui privilégiait des modalités de travail coordonnées et intégrées.

La protection des populations et la prévention des conflits incombait au premier chef aux États Membres, mais l'ONU devait renforcer les moyens permettant de déceler précocement tout nouveau conflit et d'y répondre sans tarder. Le fait pour le Secrétaire général et le Conseil de sécurité d'établir des relations fondées sur la confiance et l'ouverture aiderait à jeter les fondements d'une Organisation dans laquelle la prévention occuperait une place centrale.
